

## DEPARTEMENT DU VAL D'OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Brossolette à Persan sous la présidence de Madame Catherine Borgne, Présidente.

### Étaient présents :

M. APARICIO Jean-Michel, Mme HERLEM Marlène, M. MOREAU Patrick, M. REBEYROLLE Pascal, M. FOIREST Pierre, Mme HAZEBROUCK Nicole, M. ANTY Olivier, Mme GALLIMARD Anne-Marie, M. LEBON Bernard, Mme CHABOT Elisabeth, M. CARTEADO Stéphane, Mme BEAUMELOU Marie, M. BOUCHEZ Joël, Mme LEGRAND Martine, Mme BORGNE Catherine, Mme ATTIA Monia, M. BARROCA Joaquim, Mme BOUCHENE Nadia, Mme GALOPIN Marie, M. BOUCHOUICHA Abdel-Rani, M. LABBAS Mohamed, Mme LANNOYE Delphine, Mme RINALDELLI Michelle, M. LACASSAGNE Sylvain, M. DUHAMEL Jean-Marie

### Pouvoirs :

Mme NEZAR Houria donne pouvoir à M. REBEYROLLE Pascal  
M. GUERZOU Abderhamane donne pouvoir à M. APARICIO Jean-Michel  
M. GARBE Alain donne pouvoir à M. LEBON Bernard  
Mme HUBERT Elisabeth donne pouvoir à Mme CHABOT Elisabeth  
M. MORTEO Jean-Jules donne pouvoir à Mme BEAUMELOU Marie  
Mme MARGUERITE Alexandra donne pouvoir à M. CARTEADO Stéphane  
Mme VASSEUR Corinne donne pouvoir à Mme BORGNE Catherine  
M. RATIEUVILLE Valentin donne pouvoir à M. BARROCA Joaquim  
M. LOSTUZZO Jean-Luc donne pouvoir à Mme ATTIA Monia

### Absents :

Mme MORTAGNE Isabelle,  
Mme TRABON Indi  
M. LOMBARD Sébastien

Formant la majorité des membres en exercice

Mme HAZEBROUCK Nicole a été élue secrétaire de séance

- Date de convocation : 09/06/2023
- Date d'affichage : 09/06/2023
- Nombre de membres en exercice : 37
- Nombre de membres présents : 25
- Nombre de pouvoirs : 9
- Nombre d'absents : 3

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Délibération n° 2023-036 : Affectation du résultat 2022 – Reprise cumulée des résultats du Budget principal et du Budget annexe du Centre Aquatique**

### Le Conseil Communautaire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 2022-056 en date du 28 novembre 2022 supprimant le Budget annexe « Centre Aquatique » au 31 décembre 2022,

- Vu** la délibération n° 2023-016 en date du 3 avril 2023 portant approbation du compte de gestion 2022 du Budget Principal CCHVO,
- Vu** la délibération n° 2023-017 en date du 3 avril 2023 portant approbation du compte administratif 2022 du Budget Principal CCHVO,
- Vu** la délibération n° 2023-018 en date du 3 avril 2023 portant affectation du résultat 2022 du Budget Principal CCHVO,
- Vu** la délibération n° 2023-019 en date du 3 avril 2023 portant approbation du compte de gestion 2022 du Budget Annexe Centre Aquatique,
- Vu** la délibération n° 2023-020 en date du 3 avril 2023 portant approbation du compte administratif 2022 du Budget Annexe Centre Aquatique,
- Vu** la délibération n° 2023-021 en date du 3 avril 2023 portant affectation du résultat 2022 du Budget Annexe Centre Aquatique au budget Principal 2023 de la CCHVO,
- Vu** la délibération n° 2023-026 en date du 3 avril 2023 portant adoption du Budget Primitif 2023 du Budget Principal CCHVO,
- Vu** l'avis du Bureau Communautaire en date du 5 juin 2023,

**Considérant** la demande par courriel en date du 3 mai 2023, du bureau des finances locales de la Préfecture du Val d'Oise sollicitant une délibération pour acter le montant global des résultats, cumul des résultats du budget principal et du budget annexe,

**Considérant** l'affectation du résultat du Budget Principal arrêté lors de la séance du 3 avril 2023, comme suit :

- Report du résultat cumulé de la section d'investissement 2022 pour un montant de 2 640 143,63 €uros : Recette au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »
- Report d'une partie du résultat cumulé de la section de fonctionnement 2022 pour un montant de 351 024,13 €uros : Recette au compte 002 « Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté »
- Affectation d'un montant de 2 020 000,00 €uros en section d'investissement pour faire face au besoin de financement des dépenses d'investissement 2023 : Recette au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »

**Considérant** l'affectation du résultat du Budget Annexe Centre Aquatique arrêté lors de la séance du 3 avril 2023, comme suit :

- Report du résultat cumulé de la section d'investissement 2022 pour un montant de 18 344,22 €uros : Recette au compte 001 « Résultat d'investissement reporté »
- Report du résultat cumulé de la section de fonctionnement 2022 pour un montant de 380 598,48 €uros : Recette au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »

**Considérant** la suppression du budget annexe « Centre Aquatique » au 31 décembre 2022,

**Considérant** la demande d'une nouvelle délibération par la Préfecture reprenant l'addition des résultats 2022 du Budget Principal et du Budget Annexe « Centre Aquatique » au Budget Principal 2023,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,  
Après en avoir délibéré,

## DECIDE

**Article 1 : CONFIRME** l'affectation des résultats de l'exercice 2022 au Budget Principal de la CCHVO 2023 en sections de fonctionnement et d'investissement, conformément au tableau joint en annexe, comme suit :

SECTION	COMPTE	MONTANT
INVESTISSEMENT	Recettes - 001 : « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »	2 640 143,63 €uros
FONCTIONNEMENT	Recettes - 002 : « Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté »	351 024,13 €uros
INVESTISSEMENT	Recettes - 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	2 020 000,00 €uros
<b>TOTAL</b>		<b>5 011 167,76 €uros</b>

**Article 2 : CONFIRME** l'affectation des résultats de l'exercice 2022 du Budget Annexe « Centre Aquatique » au Budget Principal 2023 de la CCHVO en sections de fonctionnement et d'investissement, conformément au tableau joint en annexe, comme suit :

SECTION	COMPTE	MONTANT
INVESTISSEMENT	Recettes - 001 : « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »	18 344,22 €uros
FONCTIONNEMENT	Recettes - 002 : « Résultat de fonctionnement reporté »	380 598,48 €uros
<b>TOTAL</b>		<b>398 942,70 €uros</b>

**Article 3 : APPROUVE** l'affectation des résultats cumulés 2022 du Budget Annexe « Centre Aquatique » et du Budget Principal, au Budget Principal 2023, conformément au tableau joint en annexe, comme suit :

SECTION	COMPTE	MONTANT
INVESTISSEMENT	Recettes - 001 : « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »	2 658 487,85 €uros
FONCTIONNEMENT	Recettes - 002 : « Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté »	731 622,61 €uros
INVESTISSEMENT	Recettes - 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	2 020 000,00 €uros
<b>TOTAL</b>		<b>5 410 110,46 €uros</b>

**Article 4 : RAPPELLE** que les restes à réaliser 2022 inscrits en report au Budget Primitif 2023 (Budget Principal), s'élèvent à :

- Dépenses : 2 023 295,38 €uros
- Recettes : 849 943,30 €uros

**Adoptée par :**  
**A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,

*C. Borgne*

Catherine BORGNE  
Présidente



Nicole HAZEBROUCK  
Secrétaire de séance

*Nicole HAZEBROUCK*

Rendu exécutoire le 23/06/23  
Affiché le 23/06/23  
Publié sur le site internet [www.cc-hautvaldoise.fr](http://www.cc-hautvaldoise.fr)  
Le 23/06/23

Signé – par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Laurent ASTRUC

*Laurent ASTRUC*

Selon l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (la Cour administrative d'appel compétente étant celle de Versailles).  
Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).